

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

#### POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS  
M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. POUDEX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)  
Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ  
M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : FORET COMMUNALE DE DAX : ETAT D'ASSIETTE ET COUPES DE BOIS 2020**

Le plan de gestion 2011-2025, approuvé en 2011, fixe des objectifs sur le plan sylvicole, un mode de sylviculture dynamique utilisant la régénération naturelle.

Sur le plan écologique et paysager, il prend en compte les recommandations de Natura 2 000 et des préconisations paysagères afin d'améliorer les milieux et préserver les espèces patrimoniales comme la tortue cistude d'Europe.

Sur le plan social, le plan de gestion tient compte de la fréquentation du public et dans ce cadre, il prévoit des coupes progressives, l'information du public et la prise en compte de la sécurité.

Afin de limiter l'impact visuel, un étalement dans le temps a été établi.

Conformément au plan de gestion 2011-2025 de la forêt communale de Dax, l'Office national des forêts propose pour l'année 2020, le programme d'assiette des coupes suivant :

1-1 Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2020

Essence : voir annexe 1.

1-2 Coupes prévues à l'état d'assiette 2020 de l'aménagement et à inscrire en 2020 : voir annexe 2.

Les recettes sont estimées à 140 415 €.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE  
MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE le programme de coupes de bois 2020 tel que présenté ci-dessus.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20191017-27-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 18 Octobre 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».